[de Varenne
FRC4' 33183 2
Case
Frc
25982

Dédié à Nosseigneurs de l'Assemblée Nationale.

PROJET
D'UN MONUMENT A ÉRIGER POUR LE ROI.

LOUIS XVI, en manteau Royal, tendant les bras à trois Génies distingués par les attributs de l'Agriculture, des Arts & du Commerce; présentant les vœux qu'ils ont faits pour le bonheur de la Nation. Le ROI les invite par un regard tendre à venir exposer leurs besoins: on apperçoit le Génie des Arts & du Commerce, qui présente au Roi le miroir de la vérité. D'un côté du piédestal est une figure de femme, tenant un faisceau, symbole de la Concorde; de l'autre, Hercule représentant la Force.

HENRY IV, à côté du ROI, applaudit d'un sourire d'attendrissement, en disant: « *Mon fils,* » *le bonheur des Peuples fait celui des Rois* ».

Réponse du ROI a HENRI IV.

« *Mon Peuple & moi ne sommes qu'un* ».

A

THE NEWBERRY LIBRARY

Sur le devant du piédestal est un bas-relief, dans lequel on voit les trois Ordres réunis présentant au Roi la Constitution qui fait le bonheur de son Peuple, & le soutien de sa Couronne.

L'immortalité appartient aux défenseurs du Trône & de la Nation ; leurs noms célèbres doivent passer à la postérité la plus reculée. Pour les conserver à jamais, qu'ils soient gravés en caractères ineffaçables sur le bronze ! Au pied du Projet d'une Statue pédestre que je prends la liberté d'exposer sous vos yeux, les noms de chaque Député de l'Assemblée Nationale seront gravés par ordre alphabétique & par Bailliages au pied de la Statue. Puissiez-vous accepter le projet d'un Monument qui sera érigé par le patriotisme & par le zèle d'un Citoyen qui ne cessera, avec toute la France, de former des vœux pour les Restaurateurs de la liberté & du bonheur public !

J'observe que, pour trouver les moyens de faire face aux dépenses, pour faire élever ce

Monument ; toutes les Provinces voudront y contribuer. Chaque Province feroit souscrire un sol par personne ; ainsi, vingt-cinq millions de sols forment un capital de douze cents cinquante mille livres ; par ce moyen, aucune province ne seroit surchargée.

Le sieur DE VARENNE desirant que la Statue remplisse pleinement les vues qu'il s'est proposées, en prenant la liberté de l'offrir à l'ASSEMBLÉE NATIONALE, demande à présider à la confection de cet Ouvrage immortel, & à la faire placer dans le lieu qui sera indiqué ; les peines qu'il prendra pour faire élever cette Statue lui seront d'autant plus douces, qu'il aura contribué à faire connoître les Héros de la France.

Il s'en rapporte à l'ASSEMBLÉE NATIONALE pour trouver les moyens de faire face aux engagemens qui seront pris pour l'entière exécution du plan qu'il a proposé. Il desireroit que sa position pût lui permettre d'offrir à ses dépens un monument qui fît connoître à l'univers que la France, animée du sentiment de ses propres

J 74

forces, peut réparer ses pertes en un instant ; & dominer sans orgueil sur toutes les Puissances de la terre.

Les personnes, qui desireront avoir l'Estampe dessinée par M. Moreau le jeune, & gravée par M. Janinet, peuvent s'adresser au Bureau de la Poste aux Lettres qui est à l'Assemblée Nationale, à côté du Jardin des Feuillans, ainsi que chez M. Janinet, rue Haute-Feuille, N°. 5.

Par le très-humble & très-obéissant
Serviteur, de Varenne,
Huissier d'honneur de l'Assemblée Nationale.